

# Industrie : Emissions directes de GES par branche industrielle

Pression

Mise à jour de l'article le 3 juin 2024

Mise à jour de la donnée le 30 mai 2024

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont des données très suivies, elles sont indispensables pour analyser et traiter les grands enjeux énergétiques, mais aussi pour répondre à l'atteinte d'objectifs réglementaires européens, nationaux et régionaux.

L'indicateur représenté ici est le détail des émissions directes de gaz à effet de serre pour le secteur Industrie par branches industrielles, pour la région des Hauts-de-France selon le format de rapportage PCAET. Il s'agit d'une approche cadastrale c'est-à-dire que l'on considère les émissions produites sur le périmètre d'un territoire par ses différents secteurs d'activités. Les branches sont regroupées en 9 catégories : Sidérurgie / Industries agro-alimentaire / Minéraux non-métalliques (ex : cimenterie, fabrication chaux, plâtre, verre, etc.) / Chimie / Papier-carton / Bien d'équipements / Construction / Métallurgies (métaux non-ferreux) / Diverses autres industries

Afficher la suite

Industrie : Emissions directes de GES par branche industrielle

Choix de l'année : 2021202020182015201220102008

Total : 17783 kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)

En Hauts-de-France, dans le secteur de l'industrie, la principale branche émettrice de GES est la sidérurgie avec, en 2021, près de la moitié des émissions du secteur (46%), et 17% de la totalité des émissions régionales tous secteurs confondus. A noter que l'essentiel des émissions de la sidérurgie sont dues aux procédés industriels de cette branche (91% d'émissions non énergétiques).

Les industries de minéraux non métalliques et matériaux de construction viennent en seconde position (19%). Sont inclus dans cette catégorie : les industries qui produisent du ciment, de la chaux, du verre etc.

Les autres branches représentent, en part des émissions du secteur industriel en 2021, 10% pour les industries agro-alimentaires, 8% pour la chimie, 6% pour la métallurgie, 3% pour les industries de papier-carton, 2% pour la construction, 1% pour les industries de biens d'équipements, et 4% pour les diverses autres industries.

En termes d'évolution, les branches industrielles qui subissent les plus fortes baisses d'émissions de GES sont :

- La construction : -53% entre 2008 et 2021. Mais cette baisse est surtout entre 2020 et 2021 (avec -50%), la filière étant en augmentation avant la période du covid-19 (avec +16% entre 2008 et 2018).
- La sidérurgie : -36% entre 2008 et 2021. Là aussi cette branche industrielle diminue surtout après la période du covid-19, la filière étant en augmentation de +15% entre 2008 et 2018 et diminuant de -56% entre 2020 et 2021).
- La chimie : -36% entre 2008 et 2021. Cette branche de la chimie a connu une baisse quasi continue sur

cette période.

- Les industries agro-alimentaires : -33% entre 2008 et 2021. Les émissions de ces industries étaient déjà en baisse avant la période du covid-19 (-18% entre 2008 et 2018), mais connaissent leur plus forte baisse pendant l'année 2020 (-17% entre 2018 et 2020).

--- Zoom sur la sidérurgie ---

La baisse sur la sidérurgie de -36% sur la période 2008 à 2021 peut s'expliquer à la fois par une amélioration des procédés industriels et par un changement du mix énergétique.

En effet dans la branche sidérurgie, 91% des émissions sont liées aux procédés techniques de fabrication de l'acier. Ces émissions non énergétiques diminuent de 35% sur la période 2012 à 2021, sûrement dû à une amélioration de ces procédés. Les 9% des émissions restantes de cette branche sont liées aux consommations d'énergies. Sur cette partie énergétique on observe un changement du mix. En effet la part des énergies fossiles utilisées dans la sidérurgie passe de 51% en 2012 à 46% en 2021, avec dans le même temps une électrification des consommations d'énergie de cette branche (passage de 49% du mix en 2012 à 54% en 2021).

fiche Industrie : Emissions directes de GES par branche industrielle

**Poids (129,09 ko), Format (VND.MS-EXCEL)**

[Télécharger](#)

## Production de l'indicateur

- Échelle disponible :

EPCI

- Unité :

kilotonnes équivalent CO2 (Kt éq.CO2)

- Méthode de récolte de la donnée :

Modèle

- Disponibilité :

N+3

- Fréquence de mise à jour :

Tous les ans

## Nos partenaires

- 

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)